

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE  
Arrondissement de Fougères  
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBault

*Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault  
Convocation régulière transmise à tous les membres le 02/01/2017*

**Séance du lundi 9 janvier 2017**

**Présidente de séance :** Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

**Etaient présents:**

MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - S FOUGERES - C CHIQUERILLE - N PHILIPPEAUX - ML GALOPIN -  
E OGER - E CHALOPIN - MP PATIN - P DONNINI - MB CHEREL- J LECRIVAIN -  
LP CHAUVIN - AF GASNIER - G DUBOIS - S ROSSIGNOL.

**Excusé :** N REBILLON

**Absentes :** C FRIGOULT, C GRIMAULT.

**Secrétaire de séance :** Jean-Bernard Boismartel.

**Séance ouverte à 20h15**

---

**ORDRE DU JOUR :**

**AFFAIRES GENERALES**

- Conseil d'agglomération : désignation des conseillers communautaires après la fusion de l'EPCI Louvigné Communauté avec Fougères Communauté et des communes de Com'onze.
- Conseil d'agglomération : désignation de 2 conseillers municipaux pour les commissions.

**FINANCES**

- Travaux en régie de l'année 2016 et décision modificative budgétaire.
- Renouvellement de l'assistance technique en assainissement du Département,
- Participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques du 1<sup>er</sup> degré : classe ULIS à Fougères.

**ESPACES VERTS**

- Renouvellement de la convention FGDON 35.

**QUESTIONS DIVERSES**

---

**1- Approbation des CR du conseil municipal du 14.11.2016 et du 12.12.2016.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus de conseil municipal du 14.11 et du 12.12.2016.

**2- CONSEIL D'AGGLOMERATION : DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES APRES LA FUSION DE L'EPCI LOUVIGNE COMMUNAUTE AVEC FOUGERES COMMUNAUTE ET DES COMMUNES DE COM'ONZE.**

Pour mémoire, voici la délibération du 12.12.2016 :

« Selon l'accord local, Saint-Georges-de-Reintembault aura un siège à Fougères Agglomération.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants, qui perdent des sièges (comme c'est le cas de Saint-Georges-de-Reintembault qui passe de 4 sièges à 1 siège), le conseil municipal procède à une élection par scrutin de liste à un tour. **Le candidat est obligatoirement un conseiller communautaire sortant.**

Pour notre commune qui n'a plus qu'un délégué, la liste comprend obligatoirement 2 noms. Le 2<sup>e</sup> nom (qui n'a pas obligation d'être un sortant) sera celui du suppléant.

*Le résultat du vote à bulletin secret avait donné le résultat suivant :*

*MCBoucher - JB Boismartel :12*

*Blanc :5*

*A la majorité, Marie-Claire Boucher avait été élue titulaire et Jean Bernard Boismartel suppléant. »*

L'arrêté complémentaire (à l'arrêté portant création de la communauté d'agglomération « Fougères Agglomération ») portant sur les compétences de Fougères agglomération et sur la composition du conseil communautaire (suite à adoption par les communes de l'accord local) a été signé par le Préfet en date du 16 décembre 2016.

Les communes ont été invitées à délibérer sur la désignation des conseillers communautaires entre le 16 décembre et le 9 janvier inclus.

Etant donné que la délibération de St-Georges est antérieure au 16 décembre, il convient de redélibérer car en irrégularité.

#### **Déclaration de candidats :**

Anne-Florence Gasnier - Jean-Bernard Boismartel - Marie-Claire Boucher.

Marie-Claire Boucher souhaite présenter le binôme MC Boucher - JB Boismartel, afin que JB Boismartel soit son suppléant.

***Délibération :** le résultat du dépouillement des votes est le suivant :*

*MCBoucher - JB Boismartel : 11*

*Blanc : 5*

*Marie-Claire Boucher est élue à la majorité titulaire, Jean Bernard Boismartel est élu suppléant.*

### **3- CONSEIL D'AGGLOMERATION : DESIGNATION DE 2 CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR LES COMMISSIONS.**

Les communes n'ayant qu'un seul conseiller communautaire titulaire sont invitées à désigner 2 conseillers municipaux supplémentaires pour les 12 commissions.

Le conseil municipal trouverait par ailleurs intéressant de se pré-positionner dans les commissions.

#### **Délibération :**

*Déclaration de candidats : Marie-Laure Galopin et Anne-Florence Gasnier.*

*Vote à main levée : à l'unanimité, les deux conseillères municipales, Marie-Laure Galopin et Anne-Florence Gasnier, sont élues.*

#### 4- TRAVAUX EN REGIE DE L'ANNEE 2016 ET DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Voici la liste des travaux en régie réalisés en 2016 (certains travaux ne sont pas réalisés, les fournitures ayant déjà fait l'objet d'un bon de commande, par exemple le local du marché au cadran).

travaux en régie 2016					
travaux	prix € TTC	nbre heures	prix heure	coût du personnel	Total
cuisine ajoncs	4 754,19 €	70	20 €	1 400,00 €	6 154,19 €
ALSH	25 488,36 €	595	20 €	11 900,00 €	37 388,36 €
Bimélu	3 915,43 €	180	20 €	3 600,00 €	7 515,43 €
Ecole	1 222,24 €	70	20 €	1 400,00 €	2 622,24 €
Eglise	360,59 €	65	20 €	1 300,00 €	1 660,59 €
logements	4 561,24 €	200	20 €	4 000,00 €	8 561,24 €
atelier	28,92 €		20 €	0,00 €	28,92 €
local marché au cadran	1 640,99 €		20 €	0,00 €	1 640,99 €
mairie	520,20 €	2	20 €	40,00 €	560,20 €
ancienne salle sports	118,18 €	1	20 €	20,00 €	138,18 €
terrain et vestiaires foot	1 256,42 €	2	20 €	40,00 €	1 296,42 €
cimetière	3 820,34 €	130	20 €	2 600,00 €	6 420,34 €
voirie	8 364,70 €	780	20 €	15 600,00 €	23 964,70 €
TOTAL	56 051,80 €	2095		41 900,00 €	97 951,80 €

Afin de passer ces opérations en section d'investissement, il est nécessaire que le conseil municipal ouvre des crédits dans les articles correspondants à ces travaux en investissement et autorise une décision modificative du budget sur 2016.

L'estimatif de la TVA récupérée sur ces travaux est de 8 990 €.

**Délibération :** le conseil municipal autorise à l'unanimité cette décision modificative budgétaire afin de clore les travaux en régie 2016.

#### 5- RENOUELEMENT DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE POUR LE SUIVI ET L'EXPLOITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

La commune possède un réseau de collecte des eaux usées et une station d'épuration de capacité 1 800 équivalents habitants, et ayant un système de traitement par boues activées.

Le Département propose à la commune une convention pour la durée de 4 ans (2017 à 2020), reconduisant les modalités applicables en 2016 :

- Maintien du tarif annuel de 0.41 € par habitant DGF,
- Conseil d'un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours par an, sur la conduite du système d'assainissement communal, avec un compte-rendu annuel de visite,

Par ailleurs, dans le cadre de la loi NOTRe, Fougères agglomération sera compétente en matière d'assainissement au plus tard au 1.1.2020, et au plus tôt au 1.1.2018. Ce

transfert de compétence entrainera une inéligibilité à l'assistance technique départementale (seuls les EPCI de moins de 15 000 hab peuvent bénéficier du service). Toutefois, l'assistance technique du Département pourra être poursuivie pendant une année de transition et la présente convention devra alors faire l'objet d'un avenant avec Fougères Agglomération.

**Délibération :** le conseil municipal renouvelle à l'unanimité (une abstention : LP Chauvin) la convention d'assistance technique départementale pour la période 2017-2020, et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

#### **6- PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DU 1<sup>ER</sup> DEGRE : CLASSE ULIS A FOUGERES**

Un enfant domicilié sur Saint-Georges-de-Reintembault (Jason Fougerais - Rouffigné) est scolarisé en ULIS à l'école publique Dugesclin à Fougères. La participation de la commune a été calculée à 490.03 € pour l'année scolaire 2016-2017.

La commune doit participer aux frais de scolarisation, étant donné que nous n'avons pas de classe ULIS.

**Délibération :** le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à régler la participation de la commune de 490.03 € à la ville de Fougères, pour régler la participation à la classe ULIS d'une enfant de la commune, pour l'année scolaire 2016-2017.

#### **7- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION FGDON 35**

Le FGDON35 (fédération des groupements de défense contre les organismes nuisibles) propose le renouvellement de la convention pour la période 2017 à 2020 pour un montant annuel de 150 €.

Les services accessibles aux communes signataires sont notamment les suivants :

- Prêt de matériel de piégeage contre les ragondins et les rats musqués,
- Diagnostic et accès au service de lutte contre les pigeons en zone urbaine, et effarouchement de dortoirs d'étourneaux,
- Accès au programme départemental de lutte et de surveillance contre le frelon asiatique...

**Délibération :** le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à renouveler la convention avec le FGDON35 pour la période 2017-2020 au prix de 150 € annuel.

#### **8- QUESTIONS DIVERSES.**

- Installation d'un médecin.

Monsieur de Pentenfeno a annoncé la visite probable d'une candidate pour la fin du mois de janvier 2017.

Le consultant a plus de difficultés à trouver des candidats en ce moment, puisque de nombreuses collectivités ont déjà eu recours à des médecins étrangers.

- **Recensement de la population**

3 agents recenseurs ont été recrutés du 5 janvier au 19 février pour le recensement de la population : Messieurs Christophe Legal, Jean-Pierre Digne, Madame Eliane Vigneron.

- **Mouvements du personnel**

Delphine Poussin est en congés maternité - Aulde Lainé assure son remplacement.  
Rose-Marie Guillard revient de congés maternité le 24 janvier. Evelyne Boduin assure l'intérim.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Bernard Boismartel.

Le Maire,  
Marie-Claire Boucher